

## **ECHANGES DE SAVOIRS ET COOPÉRATION ENTRE GOUVERNEMENTS LOCAUX ET REGIONAUX LA COMMISSION MÉDITERRANÉE DE CITÉS ET GOUVERNEMENTS LOCAUX UNIS**

Une présentation de la Commission Méditerranée de Cités et Gouvernements locaux unis, de ses objectifs, de sa constitution, de son fonctionnement, ne peut se faire indépendamment du contexte et des enjeux actuels.

La lecture que nous pouvons faire de son activité, ces dernières années, ne peut être qu'interrogée par les crises que nous traversons, crises financières, économiques, sociales ou même environnementales qui remettent en question nos modèles de développement.

Nous le savons, ces crises affectent gravement les citoyens, les acteurs économiques et les autorités locales et régionales de tous les pays.

Les réponses à ces crises passent par la refondation des règles du vivre ensemble, par une approche du développement à partir des territoires, par une gouvernance à plusieurs niveaux qui associe les autorités locales et régionales, les États, les entités supranationales comme l'Union européenne et les organisations internationales.

Cela posé, quels sont le rôle et la place des autorités locales et régionales ? Elles constituent l'échelon le plus proche des populations, un échelon pertinent pour le développement et l'aménagement du territoire dans sa diversité et dans sa globalité, quelle que soit la nature de ces territoires, urbains ou ruraux.

Les autorités locales et régionales ont engagé de longue date des partenariats entre elles. Tout en renforçant leurs liens bilatéraux dans le cadre de relations multilatérales, les collectivités sont soucieuses de conduire à leur niveau une action complémentaire des autres niveaux impliqués dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Cette démarche de partenariat se formalise par des coopérations décentralisées ou coopérations internationales.

Pour revenir sur l'historique de cette démarche, il faut remonter à la deuxième guerre mondiale.

Le désir d'œuvrer à la réconciliation franco-allemande puis, dans le contexte de la guerre froide, à une meilleure compréhension entre les peuples, conduit alors de nombreuses communes à organiser avec leurs homologues étrangères des échanges, essentiellement culturels, sous la forme de jumelages. Il s'agissait de construire la paix, d'avoir des gestes amicaux entre les populations des pays que la guerre avait déchirés.

Les communes ont été les premières à s'engager dans la coopération internationale, rapidement rejointes par les départements et les régions.

Avec la décolonisation, les communes se tournent également vers les pays en développement. Puis la coopération décentralisée s'amplifie dans les années 70 avec les famines du Sahel qui déclenchent, par exemple en France, un mouvement citoyen de solidarité, tout en se poursuivant après la chute du Mur, en Europe centrale et orientale dans les années 90.

En France, les lois Defferre sur la décentralisation, renforçant la démocratie locale et régionale, contribuent également à ce phénomène de plus en plus généralisé. Les nouvelles compétences accordées aux collectivités territoriales par la décentralisation, les ont incitées à élargir le champ de leur ouverture internationale et à engager des actions de solidarité, des actions sociales, humanitaires, d'aide au développement avec le concours des associations et de la société civile.

Peu à peu, la nature des jumelages se transforme. Plus exactement, à côté des jumelages, est apparue une nouvelle forme de relations entre villes, entre régions : les accords de coopération.

Si l'on prend l'exemple de la France à l'heure actuelle, la quasi-totalité des 26 régions françaises, plus des trois-quarts des 100 départements, la quasi-totalité des grandes villes, de très nombreuses communes de toutes tailles et un nombre croissant d'intercommunalités, conduisent des projets de coopération sous différentes formes et dans différentes zones du monde entier.

Aujourd'hui, les échanges sont devenus économiques, scientifiques, universitaires, technologiques. La question du développement, avec celle de la gouvernance locale qui y est liée, est devenue centrale. On parle de « diplomatie des villes ». Une diplomatie qui s'intéresse aux intérêts communs des populations et à ce qui peut les unir.

En parallèle de l'amplification de ce phénomène de jumelage puis de coopération, s'est fait sentir la nécessité de constituer des fédérations de villes jumelées au niveau national et au niveau international.

C'est ainsi que peu à peu se sont créées des associations de collectivités, engagées dans des actions de coopération décentralisées, ou encore des réseaux géographiques ou thématiques.

En ce qui concerne la Méditerranée, il faut préciser qu'un certain nombre de programmes européens, et notamment les programmes MedUrbs lancés dans les années 1990 par l'Union Européenne, ont aussi contribué à introduire une logique de coopération par projet dans cette coopération décentralisée, et à favoriser la constitution de réseaux de collectivités.

En mai 2004 à Paris, les grandes fédérations de villes jumelées décident de fusionner pour créer, lors d'un congrès fondateur, une organisation qui les représentera au niveau mondial : Cités et Gouvernements locaux Unis (CGLU). CGLU regroupe les collectivités locales et leurs réseaux, et porte leur voix auprès des organisations internationales et des Nations Unies. Elle a pour objectifs la reconnaissance du rôle des collectivités territoriales dans le système international et la mobilisation de l'action locale en faveur des Objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies.

Lors de cette création en 2004, CGLU se dote d'instances. Des sections continentales sont créées ainsi que des commissions thématiques. Le Secrétariat général s'installe à Barcelone.

Plusieurs hommes politiques parmi lesquels le maire de Marseille, Jean-Claude Gaudin, et le Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Michel Vauzelle, avec le soutien de Cités-Unies France, proposent de créer une Commission géographique, une Commission Méditerranée, soulignant que la Méditerranée, qui est au carrefour de trois continents, constitue un ensemble spécifique et exceptionnel. La Méditerranée ne peut être séparée de l'Europe, ni de l'Asie, ni de l'Afrique.

Par ailleurs, la Méditerranée est un espace stratégique qui concentre un grand nombre d'enjeux :

- forte croissance démographique : particulièrement au Sud et à l'Est de la région : la population du Maghreb et du Proche-Orient devrait s'accroître de 38 % et représenter 352 millions d'individus aux environs de 2030 ;
- croissance et étalement urbains : les estimations du Plan Bleu prévoient vers 2025 une population urbaine dans les pays de la rive européenne stabilisée à près de 135 millions d'habitants (129 millions en 2000) et de plus de 243 millions dans les pays du Sud et de l'Est (145 millions en 2001) <sup>1</sup> ;

---

1. Rapport sur l'Environnement et le développement en Méditerranée — Plan Bleu 2005.

- pressions de plus en plus fortes sur l'environnement, en raison notamment des phénomènes de métropolisation et d'urbanisation extensive ;
- fracture économique : l'écart de PIB par habitant entre les rives Nord et Sud de la Méditerranée est de 1 à 8.

L'histoire commune des peuples méditerranéens les invite à apporter une réponse collective aux problématiques locales qui leur sont spécifiques

La Commission Méditerranée de CGLU ne doit ni se substituer ni s'imposer aux autres réseaux existants. Elle se veut un lieu de rencontre ouvert, un lieu de concertation, un lieu de débat politique, elle prend la forme d'une plateforme de concertation et d'échanges, commune à l'ensemble des collectivités locales et régionales et à leurs associations.

Dans le contexte « méditerranéen », sa valeur ajoutée est de faire vivre une dynamique qui permet, notamment :

- de rendre visible et lisible le foisonnement des initiatives de collectivités territoriales en Méditerranée ;
- de créer les conditions de la rencontre entre les acteurs de ces initiatives afin de partager les savoir-faire et les expériences, de lutter contre l'éparpillement et le cloisonnement des actions et d'optimiser ainsi leur impact sur le terrain ;
- de faire reconnaître l'importance de l'échelon institutionnel local comme concepteur, gestionnaire et animateur de politiques de développement au plus proche des citoyens, dans une région où les indicateurs de gouvernance révèlent l'urgence de rapprocher les centres de pouvoirs et les populations ;
- de rompre l'isolement entre élus et décideurs locaux de la Méditerranée qui, en raison de la persistance de certains conflits, de difficultés économiques et de stéréotypes culturels entravent le sentiment d'appartenir à une communauté de destin méditerranéenne ou euro-méditerranéenne.

Quel impact peut avoir cette action des autorités locales et régionales sur les crises évoquées précédemment ? En quoi cette action permet-elle de résister aux crises, aux urgences en termes d'emploi, de développement économique et social, d'environnement ?

Le rôle de la Commission Méditerranée de CGLU, aussi bien que celui des réseaux qui interviennent en Méditerranée peut sembler minuscule face à de tels enjeux.

Mais tous participent au développement humain, au développement territorial, à une meilleure gouvernance. En incitant à territo-

rialiser les politiques, leur démarche participe à l'élaboration d'un modèle de développement ancré dans les territoires. C'est dans les territoires que l'on peut fédérer les énergies et les intelligences, rassembler les acteurs quel que soit leur champ d'intervention, favoriser l'innovation, améliorer la gouvernance et moderniser l'administration.

Laurence GRIETTE

Responsable du Secrétariat technique  
Commission Méditerranée de CGLU